



Ville de MARLES-LES-MINES
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 11 décembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme LENTWOJT Suzanne, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETTON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNÉ Philippe).

Étaient absents non représentés : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme LIGNIER Irène, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie, M. FIBA Richard.

Soit : 15 présents, 14 absents (dont 1 pouvoir), soit 16 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Ghislaine ROUSSEL a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17.12.25.25. DU 17 DECEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES « ELA »

Monsieur Jean-Marc WATTEL expose au Conseil Municipal que l'Association Européenne contre les Leucodystrophies « ELA » sollicite l'attribution d'une subvention.

Fondée en 1992, l'Association Européenne contre les Leucodystrophies ELA regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre ces maladies génétiques rares qui affectent la myéline (la gaine des nerfs) du système nerveux et qui engendrent des situations de handicap très lourd. Depuis 1994, l'opération citoyenne « METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE », soutenue chaque année par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et agréée depuis 2020, est proposée aux établissements scolaires pour permettre à ELA partout en France de sensibiliser les jeunes à la maladie, au handicap et récolter les fonds nécessaires pour soutenir ses missions de financement de la recherche médicale et d'accompagnement des familles touchées par une leucodystrophie. Au cours de l'année scolaire 2024/2025, 583 000 élèves de tous niveaux se sont impliqués dans l'opération dans toute la France. Dans notre commune, le groupe scolaire Léon GAMBETTA a participé à cette opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget communal 2025 ;

Considérant la demande de subvention annuelle présentée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc WATTEL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'Association Européenne contre les Leucodystrophies « ELA » de 150,00 €.

DIT que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande.

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2025 a été, le 19 décembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et ansusdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 19 décembre 2025

Le Maire,
Karine DERUELLE